

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 18 DECEMBRE 2019

Convocation en date du : 12/12/2019

Date d'affichage de la convocation : 12/12/2019

Date d'affichage du Procès-Verbal : 20/12/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

### **Présents** :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL  
Mmes Jacinthe DA CUNHA, Denise FORESTIER

### **Absente-excusée** :

- Mme Christiane LANCIAUX a donné procuration à Mme Denise FORESTIER

### **Absente** :

- Mme Estelle GATILLE

M. Philippe PROST a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Projet extension épicerie**

Monsieur le Maire rappelle qu'une discussion avait déjà eu lieu l'année dernière avec M. et Mme Marlin pour un projet d'extension de leur épicerie. Aucune prise en charge financière de la Commune n'était possible, le dossier avait alors été laissé en suspens.

Ils se sont depuis tournés vers la Société SEMA71, société dans laquelle la ville de Mâcon, la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Epargne sont actionnaires.

Une rencontre s'est tenue dernièrement avec MM. Jean-Marc Morin, Philippe Prost, Michel Pourcelot, M. et Mme Marlin et leur comptable et le patron de la SEMA 7, M. Delmas.

M. le Maire fait une présentation du projet où la SEMA71 pourrait devenir l'investisseur, M. et Mme Marlin serait locataire du bâtiment.

Il conviendrait cependant à la Commune de mettre à disposition une partie du terrain communal en dessous de la station-service.

Le Conseil Municipal,

- prend acte du projet de construction d'un local commercial financé par la Société SEMA71 pour le compte de M. et Mme Marlin,
- accepte le principe de cession gratuite d'une partie du terrain communal situé en dessous de la station-service sur les parcelles cadastrées section AB 429 et 546.
- autorise Monsieur le Maire à travailler sur ce dossier avec la Société SEMA.

## 2°) Crédit Agricole

### - Distributeur automatique de billets

Les travaux du mur de soutènement de la Place Philippe Malaud sont en cours et devraient être terminés en fin de semaine.

La livraison du kiosque se fera mi-janvier avec une mise en service par le Crédit Agricole au 30 janvier 2020.

La convention concernant la prestation de service sera modifiée puisque les prestations sont soumises à T.V.A.

### - Local Crédit Agricole

Le Maire rappelle que le Crédit Agricole souhaite vendre son local commercial et que la Commune a fait valoir son droit de préemption. Le Crédit Agricole proposait au départ une vente à hauteur de 60 000 €. Une estimation des Domaines a été sollicitée, le prix estimé est de 39 000 € avec une marge de 10 % en plus ou en moins. Le Crédit Agricole fait une nouvelle proposition de vente à 43 000 €.

Il est indiqué que le grenier et la cave sont en mitoyenneté avec M. Loveiry, propriétaire de l'appartement au-dessus.

Des travaux d'aménagement intérieurs ainsi qu'un accès PMR sont à prévoir suite à la démolition de l'ancien distributeur. Des subventions peuvent être sollicitées pour ces travaux.

L'estimation des travaux s'élève à 80 000,00 € H.T.

Le plan de financement se décomposerait comme suit :

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| Coût global de l'opération : | 80 000,00 € H.T. |
| Subvention DETR :            | 32 000,00 €      |
| Subvention appel à projet :  | 24 000,00 €      |
| Financement propre :         | 24 000,00 €      |

Le Conseil Municipal,

- accepte l'acquisition du local commercial du Crédit Agricole pour un montant de 43 000 €,
- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acheteur,
- accepte les travaux d'aménagement de ce local pour un montant estimatif de 80 000,00 € H.T.,
- sollicite une subvention à hauteur de 40 % auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020,
- sollicite auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire une subvention aussi élevée que possible au titre de l'appel à projet 2020,

- accepte le plan de financement suivant :

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| Coût global de l'opération : | 80 000,00 € H.T. |
| Subvention DETR :            | 32 000,00 €      |
| Subvention appel à projet :  | 24 000,00 €      |
| Financement propre :         | 24 000,00 €      |

- autorise le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat du local,
- autorise le Maire à signer tout document relatif aux travaux d'aménagement,
- dit que cette acquisition et les travaux sont inscrits au budget.

### **3°) Chauffage église**

Monsieur le Maire indique que le nouveau chauffage de l'église a été installé. Une réception de travaux a eu lieu le samedi 14 décembre dernier.

Monsieur le Maire tient à remercier M. Alexandre Flécharde qui a profité de l'échafaudage pour nettoyer les toiles d'araignées.

### **4°) Aménagement Place des 2 anciennes écoles**

Il reste à réaliser le marquage au sol, la matérialisation des places de parking dans la cours de la Maison des Associations avec une place PMR, le sablé pour l'installation des jeux a été fait.

La pose des panneaux signalétique sera réalisée par l'entreprise Thivent, la validation des emplacements se fera par la Direction des Routes et des Infrastructure début janvier 2020.

### **5°) Questions et informations diverses**

#### **- Assainissement**

M. Marcel Renon rappelle que les travaux d'assainissement Rue de la Gendarmerie sont en cours et devraient se terminer le 20 décembre. Restera le branchement des habitations privées.

Les travaux Rue de la Guinguette sont pour l'instant mis en stand by dans l'attente de la démolition du bâtiment communal ex Baligand afin de pouvoir faire passer les canalisations sur notre terrain et éviter une convention avec le propriétaire voisin.

Les travaux prévus Rue Laurent se feront après vérification des réseaux.

#### **- Travaux R.C.E.A.**

2 réunions ont eu lieu dernièrement :

- réunion pour les travaux sur les lagunes pour la mise en place de la 2 x 2 voies ; ils vont débuter en janvier 2020 ;

- rencontre avec le chef des travaux de l'entreprise Eurovia pour identifier tous les points possibles pour le stockage de matériaux.

Réunion prévue le 10 janvier prochain pour la mise en route des travaux et notamment la mise en place des déviations.

#### **- Vente terrain à la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier**

Monsieur le Maire fait part de la demande de la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier pour l'achat d'un terrain communal situé vers la Zone Industrielle des Prioies (ancienne décharge de Meulin). Ce terrain cadastré section E 65 est d'une superficie de 2 340 m<sup>2</sup> et a été classé en zone 2AUi lors de la constitution du PLUi communautaire. La Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier a fait valoir son droit de préemption et propose l'acquisition de ce terrain à 1,56 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal,

- accepte la cession de ce terrain cadastré section E 65 à la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier au prix de 1,56 € le m<sup>2</sup> soit un total de 3 650,40 €,
- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier,
- demande à la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier de contacter le notaire pour la rédaction de l'acte notarié,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**- Remplacement des lampadaires**

M. André Dargaud indique que 16 lampadaires ont déjà été changés par le Sydesl.

Les prises murales seront changées en janvier lorsque les illuminations auront été enlevées.

- Rapport d'activité Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport communautaire d'activités 2018.

Conformément à l'article L 5211-39-1 du CGCT, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

**- Dépenses d'investissement - Autorisation pour mandatement dans la limite de 25 % des crédits votés en 2019**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, autorise le Maire à mandater, dans l'attente du vote de l'ensemble des budgets primitifs 2020, les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits votés en 2019 et cela en plus des crédits reportés le cas échéant ; somme qui sera affectée aux opérations suivantes :

|   |  |
|---|--|
| Opération 126 voirie article 2151 :                                 | 5 161,00 € (Travaux d'investissement 2019 : 20 644 € x 25 %)   |
| Opération 152 article 2183 :<br>Acquisition de matériel             | 1 250,00 € (Travaux d'investissement 2019 : 5 000 € x 25 %)    |
| Opération 200 article 21318 :<br>Divers bâtiments communaux         | 12 631,50 € (Travaux d'investissement 2019 : 50 526 € x 25 %)  |
| Opération 219 article 2128 :<br>Aménagement places anciennes écoles | 71 440,00 € (Travaux d'investissement 2019 : 285 760 € x 25 %) |
| Opération 224 Terrain article 2129 :                                | 18 750,00 € (Travaux d'investissement 2019 : 75 000 € x 25 %)  |
| Chapitre 21 article 2128 :<br>autres agencements                    | 7 711,00 € (Travaux d'investissement 2019 : 7 711 € x 25 %)    |
| Chapitre 21 article 21318 :<br>autres bâtiments publics             | 3 197,75 € (Travaux d'investissement 2019 : 12 791 € x 25 %)   |

**- Bulletin municipal**

Les bulletins municipaux ont été envoyés à l'imprimerie et devraient arrivés en Mairie le 20 décembre. Ils seront distribués entre Noël et le Jour de l'An.

- **Vœux de la Municipalité**

Ils auront lieu le samedi 04 janvier prochain à 16 h 30 à la salle des fêtes.

Rendez-vous est fixé ce même jour à 15 h 30 pour la préparation de la salle.

- Chaudière logement gendarmerie

M. Philippe Prost indique que 2 chaudières ont dû être changées dans l'urgence dans 2 logements de la Gendarmerie.

- M. Roger Besson souligne que suite à la dernière déviation mise en place par le Route de Frouges, les fossés de la route ont été endommagés.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 22/01/2020 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 15/01/2020 à 20 h 00

Fin de séance : 21 h 15